



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat de Vaud favorise la biodiversité sur les berges des cours d'eau

Après un premier essai concluant, l'Etat de Vaud veut accélérer les travaux d'entretien différencié des rives des cours d'eau. Cette méthode, respectueuse de la biodiversité, doit s'appliquer dans un premier temps à 65 des 400 kilomètres de tronçons de cours d'eau dont le Canton a la responsabilité. Ce nouveau mode d'entretien permettra de répondre à plusieurs objectifs du Plan d'action biodiversité du Conseil d'Etat.

L'entretien différencié des cours d'eau vise à garantir la sécurité des rivières (limitation du danger d'inondation et stabilité des berges) tout en appliquant des méthodes plus respectueuses de la faune et de la flore riveraine. Le remplacement du broyage par de la fauche, la limitation du nombre d'interventions, la conservation de zones de refuge pour la petite faune, l'alternance des zones d'entretien et la gestion des plantes exotiques envahissantes figurent ainsi parmi la palette des mesures mises en œuvre pour préserver ces espaces naturels et maintenir leur rôle de lieux de transit pour de très nombreuses espèces.

Un premier test de ces méthodes a été mené en 2021 sur le Grand Canal, dans le Chablais. Les quelque 17 hectares de berges de ce cours d'eau ont été intégralement entretenus par les équipes de la Direction générale de l'environnement (DGE) selon des objectifs écologiques. Le broyage, auparavant usuel, a été remplacé par de la fauche traditionnelle et, par endroits, par de la pâture avec des moutons. Le fruit de ces travaux pilotes fait d'ailleurs l'objet d'une capsule vidéo, la troisième consacrée aux travaux de renaturation du Grand Canal, mise en ligne sur www.vd.ch/renaturation.

Au vu du bilan positif tiré de cette expérience, le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) a élargi ce type de pratiques. Grâce à un crédit d'investissement de 4,75 millions de francs accordé en juin 2021 par le Grand Conseil, près de 65 des 400 kilomètres de rivières dont le Canton assume l'entretien, font désormais l'objet de méthodes d'entretien écologiques. L'adoption de ces pratiques permet de répondre à deux des six axes prioritaires du <link themes environnement biodiversite-et-paysage plan-daction-biodiversite>Plan d'action biodiversité cantonal, adopté par le Conseil

d'Etat en 2019. Il participe, d'une part, à la mise en place d'une infrastructure écologique fonctionnelle et contribue, d'autre part, à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

La DGE a par ailleurs édité un guide pratique à l'attention des communes territoriales en charge de l'entretien de tronçons de rivières afin de les encourager à adopter des méthodes écologiques d'entretien des cours d'eau. Ce guide est disponible sur les <[link themes environnement eaux lacs-et-cours-deau-amenagement-entretien-hydrologie](#)>pages du portail web de l'Etat de Vaud consacrées aux cours d'eau.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 avril 2022

DJES, Olivier Stauffer, chef de la section Aménagement cours d'eau et rives lacustres, Direction générale de l'environnement